

SÉNAT DU CANADA

BILL T⁸.

Loi pour faire droit à Eli Wilson Jewer.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Eli Wilson Jewer, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Gander, province de Terre-Neuve, a, par voie de pétition, allégué que, le sixième jour de mai 1940, en la ville de Botwood, dite province, il a été marié à Daisy May Keefe, célibataire; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète: 5 10

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Eli Wilson Jewer et Daisy May Keefe, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet. 15

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment audit Eli Wilson Jewer de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Daisy May Keefe n'eût pas été célébrée.